

<https://www.afpen.fr/Audition-de-l-AFPEN-a-l-Assemblee.html>



Audition de l'AFPEN à l' Assemblée Nationale avec Erwan Balanant

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 9 avril 2020

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de l'Éducation
Nationale - Tous droits réservés

L'AFPEN a été auditionné ce jeudi 5 mars 2020 à l'Assemblée nationale par le député Erwan Balanant, appartenant à la commission des lois, missionné par le Premier ministre non seulement pour faire un état des lieux de la Prévention et de la lutte contre le harcèlement à l'École mais aussi pour suggérer d'éventuelles nouvelles propositions. Il était accompagné par une de ses assistantes parlementaires.

Laurent Chazelas, président, et Méline Descamps-Bal, vice-présidente, ont pendant plus d'une heure brossé un état des lieux de la place qu'occupe aujourd'hui les psyEN quant à cette thématique, un regard critique et constructif sur la manière dont ils sont ou non associés lors de saisine de protocoles mis en place et le rôle qu'ils pourraient avoir.

Nourris par les apports des psychologues sur le terrain et le travail de réflexion du conseil d'administration, nous, représentants AFPEN, avons précisé le rôle primordial que nous pouvons avoir comme professionnels de proximité tant dans l'analyse des situations que dans l'écoute et le soutien des différents protagonistes. Nous avons développé le rôle que nous pouvons avoir dans des dispositifs de prévention (comme le jeu des trois figures par exemple et d'autres) et dans le suivi ou l'accompagnement dans le temps.

Nous avons décrit des freins qui existent pour une meilleure implication des psyEN, à savoir une méconnaissance de nos compétences par l'institution se traduisant parfois lors de la mise en place de protocole descendant nous écartant comme personnel ressource. Nous l'avons lié le plus souvent par la non-présence de psychologue lors de la réflexion de l'établissement de ces protocoles et de manière générale nous avons redit à quel point notre profession était souvent mal considérée dans les apports spécifiques qu'elle pouvait apporter à l'institution. Ce fut l'occasion ici de donner un écho à notre motion sur le fait de pouvoir mettre en place toute une chaîne fonctionnelle qui donnerait l'occasion de développer un véritable axe de la prise en compte de la dimension psychique.

Nous avons bien entendu également évoqué le frein que représente le manque de psychologue sur le terrain, que ce soit en termes de postes vacants ou de postes à créer.

Nos interlocuteurs nous ont écouté avec beaucoup d'attention. Notre audition aura aussi permis de faire progresser notre visibilité et éclaircir auprès du politique nos modalités de fonctionnement qu'ils ne connaissent pas toujours.